

# Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2024

Bilan des mesures réalisées pour la période  
du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

Mise à jour du plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour la  
période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

## Bilan des mesures réalisées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie	Obstacle	Mesure	Responsable	Échéancier	Indicateur	Bilan au 31 mars 2023
Environnement de travail et accessibilité physique des lieux	L'environnement de travail et les bureaux ne sont pas conçus et adaptés pour répondre aux besoins des personnes handicapées nouvellement embauchées	Effectuer l'évaluation ergonomique du poste de travail et l'ajuster lors d'une demande expressément formulée	Responsable des ressources humaines	En continu	Nombre de demandes d'ajustement faites par les employés handicapés	Aucune demande reçue durant cette période
	Les différents bureaux ou établissements de la SDBJ ne sont pas conçus pour recevoir des personnes handicapées	Déplacement, dans la mesure du possible, des employés de la SDBJ pour aller à la rencontre des personnes handicapées afin d'éviter les déplacements inutiles et de les accommoder	Tous les employés de la SDBJ concernés	En continu	Respect de cette procédure lorsqu'une demande est faite par une personne handicapée	Cette procédure a été respectée
	Les directives concernant l'accueil dans les bureaux et les installations de la SDBJ des personnes en situation de handicap sont méconnues par le personnel d'accueil	Diffuser au personnel d'accueil le Guide d'information sur les services accessibles afin de mieux accueillir les personnes handicapées	Responsable des ressources humaines et cadres	Annuellement	Diffusion du guide au personnel d'accueil	Le guide a été diffusé
Processus d'approvisionnement	L'accessibilité des biens et des services n'est pas toujours prise en compte dans le processus d'approvisionnement en biens et en services de la SDBJ	Sensibiliser les cadres à la priorisation d'achat ou de location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées en leur partageant la fiche d'information « Approvisionnement accessible : des réponses à vos questions »  Diffuser le guide d'accompagnement « L'approvisionnement en biens et en	Responsable des communications	En continu	Transmission de la fiche d'information « Approvisionnement accessible : des réponses à vos questions » aux cadres de la SDBJ  Diffusion du guide d'accompagnement « L'approvisionnement en	La fiche d'information a été transmise, mais avec un léger retard

		services accessibles aux personnes handicapées » disponible sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec aux personnes concernées à la SDBJ			biens et en services accessibles aux personnes handicapées » aux personnes concernées de la SDBJ	Le guide d'accompagnement a été diffusé, mais avec un léger retard
Accessibilité à l'emploi	Les programmes existants pour faciliter l'embauche des personnes handicapées sont méconnus	Rendre accessible l'information concernant le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées sur le réseau commun accessible aux membres du personnel	Responsable des communications	En continu	Rendre accessible le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées sur le réseau commun	Cette mesure a été abandonnée puisque le programme s'est terminé
Communication et sensibilisation	Méconnaissance du personnel des réalités des personnes handicapées	<p>Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) à l'aide d'affiches, de courriels ou de capsules d'information diffusées auprès des membres du personnel.</p> <p>Diffuser le plan d'action annuel à tous les membres du personnel par courriel</p> <p>Rendre le plan d'action annuel disponible sur le réseau commun accessible aux membres du personnel</p> <p>Consulter une association de personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration du prochain plan d'action annuel à l'égard de personnes handicapées</p> <p>Constituer un groupe de travail pour l'élaboration du plan d'action à l'égard des personnes handicapées</p>	Responsable des communications	Annuellement	<p>Diffusion d'information sur la SQPH</p> <p>Diffusion du plan d'action annuel</p> <p>Plan d'action annuel accessible sur le réseau commun</p> <p>Association de personnes handicapées consultée</p> <p>Groupe créé</p>	<p>La Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) a été soulignée</p> <p>Le plan d'action annuel a été diffusé</p> <p>Le plan d'action annuel a été rendu accessible</p> <p>Cette mesure sera réalisée lors de l'élaboration du prochain plan d'action à l'égard de personnes handicapées</p> <p>Cette mesure sera réalisée lors de l'élaboration du prochain plan d'action à l'égard de personnes handicapées</p>

		<p>Sensibiliser les membres du personnel sur les exigences de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées en partageant sur le groupe Facebook réservé aux employés une capsule vidéo sur le sujet</p> <p>Faire circuler des outils de support pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées auprès des membres du personnel concernés</p>			<p>Publication de la vidéo</p> <p>Diffusion des outils</p>	<p>Non réalisé</p> <p>Non réalisé</p>
Accessibilité à l'information en ligne	Le site Web de la SDBJ peut présenter des obstacles dans l'accès aux documents et à l'information	S'assurer que la norme sur l'accessibilité des sites Web soit respectée dans la refonte du site Web de la SDBJ	Responsable des communications	Décembre 2023	Site Web respecte la norme sur l'accessibilité des sites Web	Le projet de refonte du site Internet est dans ses toutes dernières phases. Non réalisé pour cette année mais en cours
Mesures d'adaptation aux situations particulières	Les responsables des différents établissements de la SDBJ ne connaissent pas les mesures d'adaptation à mettre en place face à des situations particulières	<p>Faire circuler aux responsables d'établissement le Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers publié par le gouvernement du Canada</p> <p>Faire circuler aux responsables d'établissement le Guide « Favoriser l'accès à vos environnements - Mesures de sécurité en cas d'urgence » publié par l'Office des personnes handicapées</p>	Responsable des communications	Annuellement	<p>Diffusion du Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers</p> <p>Diffusion du guide « Favoriser l'accès à vos environnements - Mesures de sécurité en cas d'urgence »</p>	Non réalisé

## Reddition de compte de la Politique l'Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

Indicateur	Nombre
Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	0
Nombre de demandes d'accommodement relatives à l'accès physique à nos locaux	0
Mesures d'accommodement dont l'organisation s'est dotée pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services	0

### Diffusion du bilan des mesures réalisées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

Le bilan des mesures réalisées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 sera diffusé sur le site Web de la Société de développement de la Baie-James et dans son réseau interne afin de le rendre accessible au public et au personnel.

Le bilan sera également transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

### Mise à jour du plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2024 a été révisé par le groupe de travail de la SDBJ afin de mettre à jour, le cas échéant, les nouveaux obstacles présents à la SDBJ, vérifier si les mesures prévues dans le plan étaient toujours pertinentes, reconduire les mesures partiellement réalisées, en cours ou reportées et vérifier si de nouvelles mesures devaient être ajoutées.

À l'issue de cet exercice, le groupe de travail a décidé de retirer la mesure « Rendre accessible l'information concernant le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées sur le réseau commun accessible aux membres du personnel » puisque ce programme s'est terminé.

Il a également été décidé de reconduire la mesure « S'assurer que la norme sur l'accessibilité des sites Web soit respectée dans la refonte du site Web de la SDBJ » puisque la refonte du site Web n'est pas encore complétée. Enfin, puisque toutes les autres mesures du plan ont un échéancier « en continu » ou « annuellement », elles ont également été reconduites pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

## Mesures pour la période 2023-2024

Catégorie	Obstacle	Mesure	Responsable	Échéancier	Indicateur
Environnement de travail et accessibilité physique des lieux	L'environnement de travail et les bureaux ne sont pas conçus et adaptés pour répondre aux besoins des personnes handicapées nouvellement embauchées	Effectuer l'évaluation ergonomique du poste de travail et l'ajuster lors d'une demande expressément formulée	Responsable des ressources humaines	En continu	Nombre de demandes d'ajustement faites par les employés handicapés
	Les différents bureaux ou établissements de la SDBJ ne sont pas conçus pour recevoir des personnes handicapées	Déplacement, dans la mesure du possible, des employés de la SDBJ pour aller à la rencontre des personnes handicapées afin d'éviter les déplacements inutiles et de les accommoder	Tous les employés de la SDBJ concernés	En continu	Respect de cette procédure lorsqu'une demande est faite par une personne handicapée
	Les directives concernant l'accueil dans les bureaux et les installations de la SDBJ des personnes en situation de handicap sont méconnues par le personnel d'accueil	Diffuser au personnel d'accueil le Guide d'information sur les services accessibles afin de mieux accueillir les personnes handicapées	Responsable des ressources humaines et cadres	Annuellement	Diffusion du guide au personnel d'accueil
Processus d'approvisionnement	L'accessibilité des biens et des services n'est pas toujours prise en compte dans le processus d'approvisionnement en biens et en services de la SDBJ	Sensibiliser les cadres à la priorisation d'achat ou de location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées en leur partageant la fiche d'information « Approvisionnement accessible : des réponses à vos questions »  Diffuser le guide d'accompagnement « L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées » disponible sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec aux personnes concernées à la SDBJ	Responsable des ressources humaines  Responsable des communications	En continu	Transmission de la fiche d'information « Approvisionnement accessible : des réponses à vos questions » aux cadres de la SDBJ  Diffusion du guide d'accompagnement « L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées » aux personnes concernées de la SDBJ

Accessibilité à l'emploi	Les programmes existants pour faciliter l'embauche des personnes handicapées sont méconnus	Rendre accessible l'information concernant le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées sur le réseau commun accessible aux membres du personnel	Responsable des communications	En continu	Rendre accessible le programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées sur le réseau commun
Communication et sensibilisation	Méconnaissance du personnel des réalités des personnes handicapées	<p>Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) à l'aide d'affiches, de courriels ou de capsules d'information diffusées auprès des membres du personnel.</p> <p>Diffuser le plan d'action annuel à tous les membres du personnel par courriel</p> <p>Rendre le plan d'action annuel disponible sur le réseau commun accessible aux membres du personnel</p> <p>Consulter une association de personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration du prochain plan d'action annuel à l'égard de personnes handicapées</p> <p>Sensibiliser les membres du personnel sur les exigences de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées en partageant sur le groupe Facebook réservé aux employés une capsule vidéo sur le sujet</p> <p>Faire circuler des outils de support pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées auprès des membres du personnel concernés</p>	Responsable des communications	Annuellement	<p>Diffusion d'information sur la SQPH</p> <p>Diffusion du plan d'action annuel</p> <p>Plan d'action annuel accessible sur le réseau commun</p> <p>Association de personnes handicapées consultée</p> <p>Publication de la vidéo</p> <p>Diffusion des outils</p>

Accessibilité à l'information en ligne	Le site Web de la SDBJ peut présenter des obstacles dans l'accès aux documents et à l'information	S'assurer que la norme sur l'accessibilité des sites Web soit respectée dans la refonte du site Web de la SDBJ	Responsable des communications	Décembre 2023	Site Web respecte la norme sur l'accessibilité des sites Web
--	---	--	--------------------------------	---------------	--

## Communications

Toute demande d'information concernant ce bilan pourra être adressée à :

**Mathieu Papillon-Darveau**

Coordonnateur des communications

Direction des ressources humaines et des communications

110, boul. Matagami, porte 5

Case postale 610

Matagami (Québec) J0Y 2A0

[mpapillon@sdbj.gouv.qc.ca](mailto:mpapillon@sdbj.gouv.qc.ca)

Téléphone: 819 739-4717, poste 1261

Télécopieur: 819 739-4329

[www.sdbj.gouv.qc.ca](http://www.sdbj.gouv.qc.ca)